

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires 2026 et avis de disponibilité des documents relatifs à l'assemblée



Avis de convocation à l'assemblée

Quand

Le jeudi 9 avril 2026 à 9 h 30 (heure de l'Est)

Où

Par webdiffusion en direct en ligne à l'adresse :

<https://meetings.lumiconnect.com/400-388-754-893>

Mot de passe : **rbc2026** (sensible à la casse)

En personne :

Toronto Congress Centre
North Building
1020 Martin Grove Road
Toronto (Ontario)

Avant l'assemblée, veuillez visiter notre site Web à l'adresse

[rbc.com/assembleesannuelles](https://www.rbc.com/assembleesannuelles), où vous trouverez

l'information la plus à jour sur la façon d'y assister.

Vous devez prévoir au moins 15 minutes pour vous connecter à l'assemblée en ligne et procéder à votre inscription.

Voir les pages 11 et 12 de la circulaire de sollicitation de procurations 2026 (circulaire) pour plus de détails sur la façon d'assister à l'assemblée.

Questions à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires

À l'assemblée, les actionnaires seront appelés à :

- 1 Recevoir nos états financiers pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024 et les rapports de l'auditeur s'y rapportant, lesquels sont inclus dans notre rapport annuel 2025 (voir la page 7 de la circulaire)
- 2 Élire les administrateurs (voir la page 7 et les pages 13 à 21 de la circulaire)
- 3 Nommer notre auditeur (voir la page 7 et la page 47 de la circulaire)
- 4 Se prononcer sur notre approche en matière de rémunération de la haute direction (voir la page 7 et la section Rémunération de la haute direction aux pages 54 à 108 de la circulaire)
- 5 Étudier les propositions d'actionnaires figurant à l'annexe A de la circulaire qui sont dûment présentées à l'assemblée, et
- 6 Délibérer sur toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et aux termes d'une dispense de l'obligation en matière de sollicitation de procurations reçue de la part du Bureau du surintendant des institutions financières, nous utilisons la procédure de notification et d'accès pour transmettre notre circulaire à nos actionnaires inscrits et non inscrits (propriétaires véritables). Nous utilisons également cette procédure pour transmettre notre rapport annuel à nos actionnaires non inscrits (propriétaires véritables).

Cela signifie qu'au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire et du rapport annuel (les documents relatifs à l'assemblée), vous recevez le présent avis expliquant comment accéder à ces documents en ligne. Cet avis vous indique aussi au verso comment demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée si vous le préférez.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote qui vous permettra d'exercer les droits de vote que vous confèrent vos actions.

Comment accéder aux documents relatifs à l'assemblée

- Sur le site Web de la Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) : www.envisionreports.com/RBC2026FR
- Sur notre site Web : [rbc.com/assembleesannuelles](https://www.rbc.com/assembleesannuelles)
- Sur SEDAR+ : www.sedarplus.ca
- Sur EDGAR : www.sec.gov



La procédure de notification et d'accès est bénéfique pour l'environnement puisqu'elle réduit la consommation de papier et d'énergie.

Comment voter



Vous pouvez voter de deux façons : par procuration ou encore à l'assemblée en ligne ou en personne.

À moins que vous n'ayez l'intention de voter à l'assemblée, veuillez voter le plus tôt possible au moyen du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint afin que les droits de vote attachés à vos actions ordinaires de RBC puissent être exercés à l'assemblée. Computershare, notre agent des transferts, doit avoir reçu votre vote au plus tard à 13 h (heure de l'Est) le mardi 7 avril 2026.

Vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Veuillez conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote que vous confèrent vos actions.

Si vous souhaitez assister et voter à l'assemblée, vous DEVEZ suivre quelques étapes additionnelles.

Des instructions de vote détaillées sont données aux pages 8 à 10 de la circulaire.

Nous vous invitons à lire la circulaire avant de voter.

Comment demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée sans frais dans l'année qui suit la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR+ comme suit :

Avant l'assemblée		Après l'assemblée
Actionnaires non inscrits (propriétaires véritables)	Rendez-vous à www.proxyvote.com ou composez le 1-877-907-7643 (Canada/États-Unis) ou le 303-562-9305 (appels internationaux) et saisissez votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.	Composez le 1-866-964-0492 (Canada/États-Unis) ou le 514-982-8714 (appels internationaux) ou écrivez à l'adresse RBC@computershare.com .
Actionnaires inscrits	Composez le 1-866-962-0498 (Canada/États-Unis) ou le 514-982-8716 (appels internationaux) et saisissez votre numéro de contrôle à 15 chiffres indiqué sur votre formulaire de procuration.	

Afin que vous receviez les documents relatifs à l'assemblée avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, votre demande doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le mardi 24 mars 2026. Les documents relatifs à l'assemblée vous seront alors envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous présentez votre demande après l'assemblée, ces documents vous seront envoyés dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. **Prenez note que vous ne recevrez pas d'autre formulaire d'instructions de vote ou formulaire de procuration.**

Qui joindre si vous avez des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès ou de l'assemblée

Veuillez appeler Computershare au 1-866-586-7635 (Canada/États-Unis) ou au 514-982-7555 (appels internationaux).

Inscription à la transmission électronique

Vous pouvez recevoir par courriel les documents destinés aux actionnaires, y compris le présent avis ainsi que le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. La transmission électronique réduit la consommation de papier et d'énergie et est plus rapide que la poste.

Actionnaires non inscrits (propriétaires véritables)

Inscrivez-vous à **www.proxyvote.com** à l'aide du numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote ou, après l'assemblée annuelle, communiquez avec votre intermédiaire.

Actionnaires inscrits

Inscrivez-vous à **www.voteendirect.com** à l'aide du numéro de contrôle indiqué sur votre formulaire de procuration ou à **www.centredesinvestisseurs.com/rbc** en cliquant sur le bouton « Recevez vos documents par voie électronique ».

